

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/07/2025

Référence
2025-45

Objet de la délibération
Travaux MAM - Avenant n°2 lot 02 Gros Oeuvre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	8	10

Date de la convocation
08/07/2025

Date d'affichage
08/07/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 15 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BLOT Mickaël à M. BOURGOIN Pascal, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mmes : BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

### **Objet** : Travaux MAM - Avenant n°2 lot 02 Gros Œuvre Sabin Bâtiment

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il n'est plus nécessaire de faire des fondations pour l'installation de la toile d'ombrage sur le bâtiment de la MAM et présente l'avenant n°2 pour le lot 02 Gros Œuvre de l'entreprise Sabin Bâtiment en moins-value d'un montant de 594.97 € ht.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant n° 2 en moins-value d'un montant de 594.97 € pour le lot 02 Gros Œuvre de l'entreprise Sabin Bâtiment,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté,
- dit que le nouveau montant du marché est réévalué à 88 902.35 € ht pour le lot 02 Gros Œuvre de l'entreprise Sabin Bâtiment.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Mangers  
Le : 18/07/2025

Et

Publication ou notification du :  
18/07/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/07/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250715-D45\_15072025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025  
Publication : 18/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

